RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SMETOM
VALLÉE DU LOING

ÉDITO
DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023 a été marquée par un engagement fort et un travail considérable autour du premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SMETOM de la Vallée du Loing.

Ce projet ambitieux a nécessité un diagnostic approfondi de notre situation actuelle, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions en concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Grâce à cette démarche collaborative, nous avons pu identifier des solutions concrètes et adaptées à notre territoire.

Le PLPDMA a été adopté en fin d'année après une phase de consultation publique. Il sera officiellement lancé en 2024, pour une durée de 6 ans.

Nous avons également initié une étude visant à mesurer les conséquences de la généralisation du tri à la source des biodéchets, comme le prévoit la loi AGEC. Cette analyse, basée sur plusieurs scénarios, nous permettra d'anticiper les impacts de cette réforme et de préparer notre territoire à cette transition.

Il nous a paru indispensable d'impliquer les usagers en recueillant et en évaluant leurs connaissances et leur satisfaction vis-à-vis du service actuel mais également leur sensibilité et leurs besoins en matière de prévention et de gestion des biodéchets. Je remercie l'ensemble des participants pour leurs précieuses contributions.

Ensemble, continuons à travailler pour un avenir plus durable et responsable, en plaçant l'intérêt de nos citoyens au cœur de nos actions.

Bien à vous,

Valérie Lacroute

Présidente du SMETOM de la Vallée du Loing

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à Saint-Pierre-lès-Nemours, dans les locaux du SMETOM de la Vallée du Loing et téléchargeable sur www.smetomvalleeduloing.fr

Présenté au comité syndical du 1er octobre 2024.

DIRECTION DE LA PUBLICATION : V.LACROUTE, F. MARTIN - **RÉDACTION :** C.BONIN, A. CHABIN

SOMMAIRE

LEXIQUE 3
PRÉSENTATION DU SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING 4
• Le territoire 4
• Les compétences 5
• Les élus 5
• Les agents 5
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE 6
• Caractéristiques des opérations de collecte 6
• Tonnages des principaux flux de déchets collectés 7
• Évolution des ratios 8
• Modes de traitement 9
• Performances de tri 11
COÛT DU SERVICE PUBLIC 12
PRÉVENTION / COMMUNICATION 16

LEXIQUE

Loi AGEC : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

AV : Apport volontaire

BGV : Beauce Gâtinais Valorisation

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

DCT : Déchèterie

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques)

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DGFIP : Direction Générale des Finances publiques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EPCI-FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

MFR : Maison Familiale Rurale

Multi ou Multimatériaux : papiers et emballages recyclables hors verre (=contenu du bac jaune)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-Porte

PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité élargie du producteur

RS : Redevance Spéciale

SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets

TEOMA : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures

01 PRÉSENTATION DU SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING

1 • LE TERRITOIRE

Le SMETOM de la Vallée du Loing, Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing, est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 10 avril 1963. Jusqu'en 2010, le SMETOM était uniquement constitué par les communes. A la création des Communautés de communes, en 2010, elles ont pris la compétence optionnelle déchets, qu'elles ont transférée au SMETOM. Cette compétence est devenue obligatoire en 2017.

Le SMETOM est constitué de 3 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), qui ont la compétence déchets : la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing, la Communauté de communes Moret Seine & Loing et la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le SMETOM couvre **29 communes** soit une population de **44 636 habitants** mais assure une continuité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 4 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau soit 4 935 habitants pour le compte du SMICTOM de Fontainebleau :

- Maintien de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées jusqu'au 31 janvier 2023
- Accès aux déchèteries (année complète)

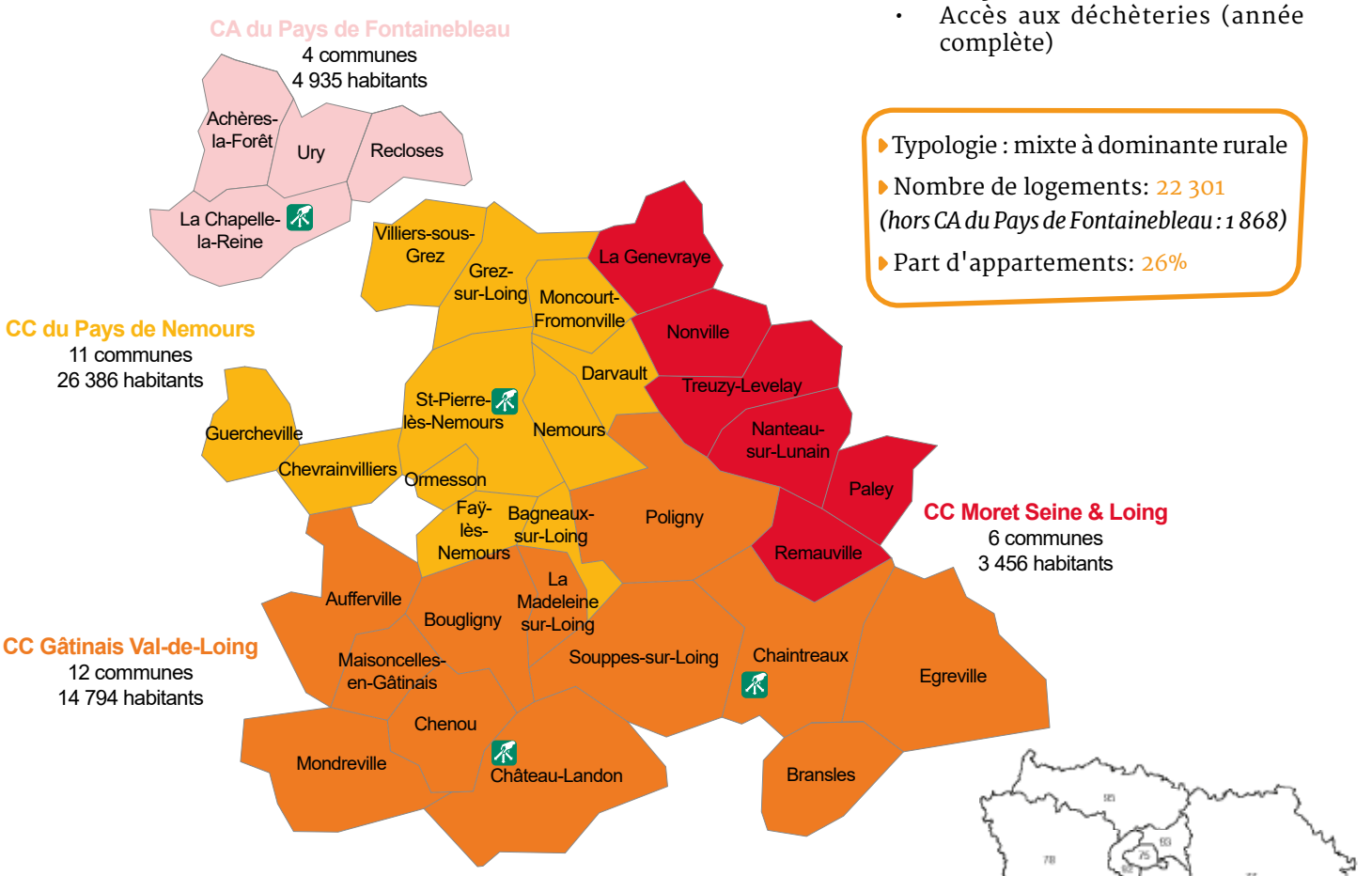

- Typologie : mixte à dominante rurale
- Nombre de logements: 22 301
(hors CA du Pays de Fontainebleau : 1 868)
- Part d'appartements: 26%

Source : Insee – recensement de la population municipale 2021, logement 2020

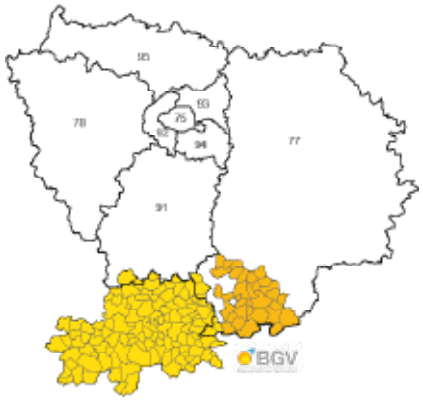

LE SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING ET SON SYNDICAT DE TRAITEMENT BEAUCE GÂTINAIS VALORISATION

2 • LES COMPÉTENCES

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES		EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES (HORS VERRE)		CARTONS DES PROFESSIONNELS	CARTONS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	AUTRES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	TEXTILES
Mode d'organisation	PAP	AV	AV + déchèterie	PAP	AV + déchèterie	PAP	Déchèterie	Déchèterie	AV + déchèterie
COLLECTE	SMETOM		SMETOM	SMETOM		SMETOM	SMETOM	SMETOM	SMETOM
TRAITEMENT	BGV		BGV	BGV		SMETOM	SMETOM / BGV	SMETOM	SMETOM

La compétence "collecte" pour les déchets apportés en déchèterie correspond à la gestion du haut de quai (remplissage des bennes par les usagers, accueil, entretien du site) et la compétence "traitement" à la gestion du bas de quai (mise à disposition des contenants, évacuation des bennes, transport vers des filières agréées, tri et valorisation).

La compétence "traitement" a été déléguée au syndicat BGV pour 3 flux : ordures ménagères résiduelles, papiers et emballages recyclables (hors verre), emballages en verre.

3 • LES ÉLUS

Les Communautés de communes adhérentes désignent 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune pour siéger au comité syndical. Le comité élit en son sein le bureau, la présidente et 2 vices-présidents.

Composition du bureau syndical

Présidente: **Valérie LACROUTE** (Nemours)
1er Vice-Président : **Xavier ROBIN** (Nanteau-sur-Lunain)
2ème Vice-Président : **Pascal POMMIER** (Egreville)
Bernard COZIC (Nemours)
Maurice GARLAND (Maisoncelles-en-Gâtinais)
Gérard GENEVIÈVE (Poligny)
David GIBOUTET (Moncourt-Fromonville)
Rose-Marie LIONNET (Bougligny)

5 bureaux syndicaux

5 comités syndicaux

35 délibérations

4 • LES AGENTS

Le SMETOM a recruté 2 nouvelles collaboratrices en 2023. Effectifs au 31 décembre :

Frédéric MARTIN
Directeur

Pôle administratif et financier

Carole BONIN
Gestionnaire commande publique et finances publiques

Clothilde DE AZEVEDO
Chargée d'accueil et de gestion administrative

Sabine MAURY
Assistante comptable et ressources humaines

Pôle technique et communication

David CHAMBREAU
Chargé du suivi d'exploitation

Sami KOUDSI
Agent technique

Aurore CHABIN
Chargée de communication et de prévention

Charlotte CHRISTOPHE
Animatrice biodéchets

Sandrine LEMPEREUR
Chargée d'animation et contrôle qualité + assistante de prévention

02 ORGANISATION DU SERVICE

1 • CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

FLUX DE DÉCHETS	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	REDEVANCE SPECIALE
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire : COVED	1 fois par semaine Jusqu'à 2 fois par semaine pour les professionnels et bailleurs sociaux sous convention.	Bac gris à couvercle grenat. Capacités : 120, 180, 240, 360, 660, 770 L Vrac et autres bacs encore tolérés.	Au-delà de 1 320 L si professionnel soumis à la TEOM, sinon à partir du 1er litre produit.
Multimatériaux (papiers et emballages recyclables)		1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris à couvercle jaune. Capacités : 120, 180, 240, 360, 660, 770 L En bac impérativement.	Non facturée pour ce flux.
Cartons des professionnels		1 fois par semaine, sur inscription	Bac gris à couvercle marron. Capacités : 360, 660, 770 L Vrac et autres bacs encore tolérés.	Non facturée pour ce flux.

NOMBRE DE BACS LIVRÉS EN 2023

FLUX	VOLUME (en litres)	NOMBRE DE BACS LIVRÉS	NOMBRE DE BACS REPRIS
	120	341	5
	180	225	29
	240	212	36
	360	79	23
	660	98	28
	770	34	17
	120	87	241
	180	133	15
	240	173	169
	360	228	34
	660	81	24
	770	25	10
	360	17	5
	660	32	12
	770	36	3
TOTAL		1 801	651

Autres mouvements de bacs

- Reprise et recyclage de 218 bacs à ordures ménagères n'appartenant pas au parc de bacs du SMETOM.
- Prêt de bacs pour des manifestations et pour des travaux nécessitant une mise en place temporaire de bacs de regroupement.

La fourniture et la livraison des bacs sont assurées par l'agent technique du SMETOM et sont gratuites pour l'ensemble des usagers, particuliers comme professionnels.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

FLUX DE DÉCHETS	MODE D'EXPLOITATION	CONTENANT	MODE DE DÉPÔT	FRÉQUENCE DE COLLECTE	DENSITÉ (AU 31/12/2023)
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire : ESD à partir du 1er février (janvier :COVED)		Colonnes enterrées en majorité + colonnes aériennes	C1 à C3	144 colonnes sur 108 points de collecte
Multimatériaux (papiers et emballages recyclables)	Prestataire : ESD à partir du 1er février (janvier :COVED)		Colonnes enterrées en majorité + colonnes aériennes	C0,5 à C1	122 colonnes sur 108 points de collecte
Emballages en verre	Prestataire : ESD à partir du 1er février (janvier :SEMAER)		Colonnes aériennes en majorité + colonnes enterrées	En fonction du taux de remplissage	161 colonnes sur 141 points de collecte soit 1 point de collecte pour 317 habitants

C0,5 = collecte tous les 15 jours / C1 = 1 fois par semaine / C2 = 2 fois par semaine

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

Nombre de déchèteries	4
Maîtrise d'ouvrage "haut de quai" et "bas de quai"	SMETOM de la Vallée du Loing
Mode d'exploitation « haut de quai »	Prestation : ESD
Mode d'exploitation « bas de quai »	Prestation : ESD, TRENTE TROIS, EPALIA, CHIMIREC / Eco-organismes filières opérationnelles
Jours d'ouverture	3,5 à 6,5 jours / semaine
Accueil déchets dangereux des ménages	Oui
Accès professionnels	Oui, à Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon
Modalités d'accès	Badge pour tous + convention pour les professionnels
Vidéoprotection	Saint-Pierre-lès-Nemours, La Chapelle-la-Reine, Château-Landon

2 • TONNAGES DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS	TONNAGES COLLECTÉS 2022 (T)	TONNAGES COLLECTÉS 2023 (T)	RATIO 2022 KG/HAB/AN	RATIO 2023 KG/HAB/AN	DONNÉES 77[1] (KG/HAB/AN)	DONNÉES ÎLE-DE-FRANCE[2] (KG/HAB/AN)
Ordures ménagères résiduelles	12 116	10 715	245	240	279	268
Multimatériaux (papiers et emballages)	2 054	1 940	41,5	43,5	42	41
Emballages en verre	1 462	1 275	29,5	28,6	22	21
Cartons des professionnels	361	328	7,3	7,3	-	-
Déchets apportés en déchèterie	14 574	15 775	294,6	318,2	-	82

(1) KABA Sanoussy / Les déchets ménagers & assimilés en Ile-de-France, données 2021 / Institut Paris Region / Avril 2023
(2) KABA Sanoussy / Les déchets ménagers & assimilés en Ile-de-France, données 2022 / Institut Paris Region / Décembre 2023 (mise à jour mai 2024)

3 • ÉVOLUTION DES RATIOS

L'évolution des tonnages n'est plus un indicateur pertinent pour le SMETOM depuis le 1er février 2023, date à laquelle le territoire a évolué passant de 49 472 à 44 636 habitants pour la partie collecte.

L'indicateur retenu est donc le ratio en kg par habitant et par an.

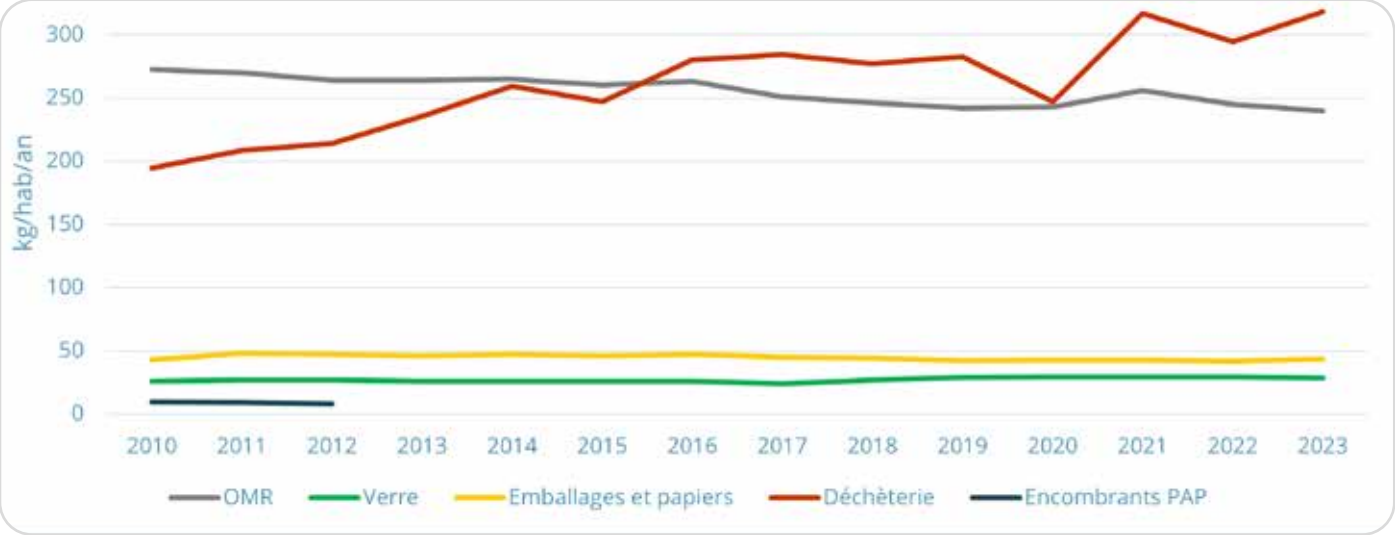

Zoom sur le verre et le multimatériaux

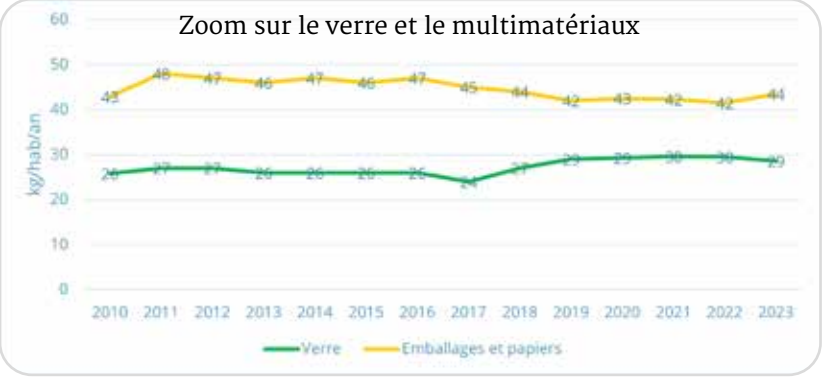

Malgré le passage en extension des consignes de tri en 2022, aucune augmentation significative n'est constatée sur la collecte des papiers et emballages hors verre.

Le taux de captage du verre stagne depuis plusieurs années. Il reste 16.5 kg/hab./an à détourner des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif *(caractérisation 2022)*.

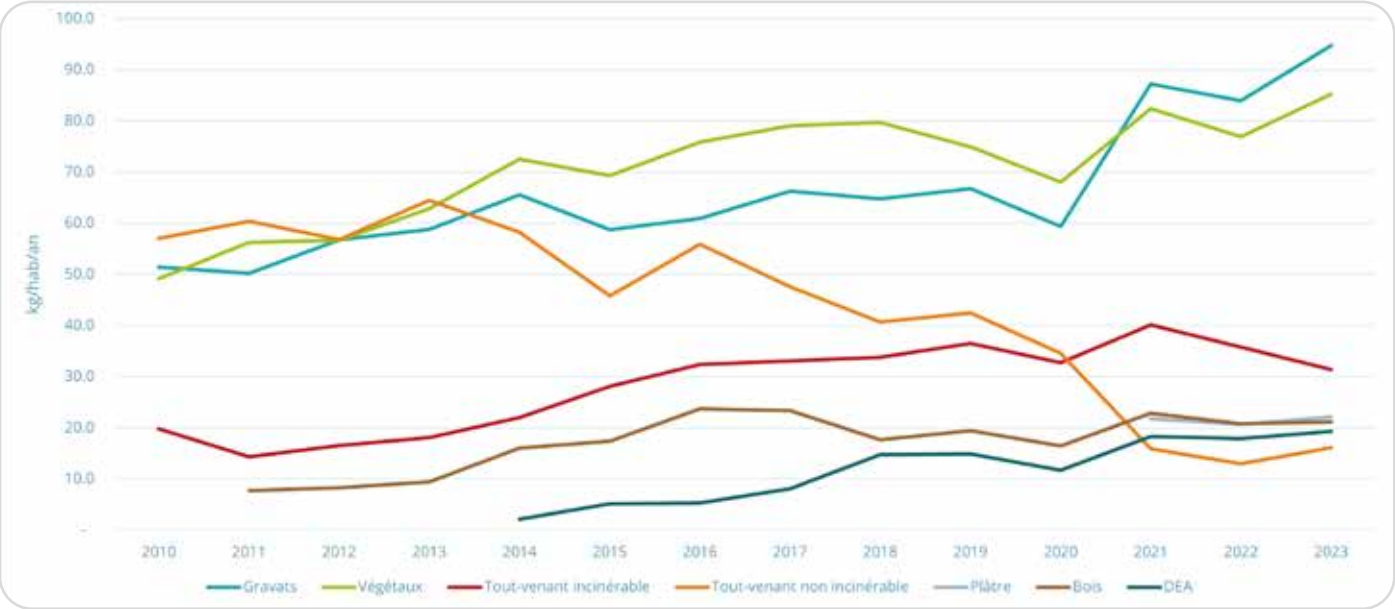

4 • MODES DE TRAITEMENT

FLUX	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGE COLLECTÉ (T)	KG/HAB	DESTINATION/EXUTOIRE	MODE DE TRAITEMENT
Ordures ménagères résiduelles	PAP / AV	10 715	241,53	BEGEVAL / Pithiviers	Valorisation énergétique
Multimatériaux	PAP / AV	1 940	43,73	SERIVEL / Vert-le-Grand	Valorisation matière
Refus de tri	PAP / AV	330	7,39	CITD / Vert-le-Grand	Valorisation énergétique
Emballages en verre	AV / DCT	1 275	28,74	VERRALIA / Rozet-Saint-Albin	Valorisation matière
Cartons	PAP	328	7,39	CENTRE DE TRI / Sens	Valorisation matière
Cartons	DCT	243	4,90	SEMAVAL / Vert-le-Grand	Valorisation matière
Gravats	DCT	4 696	94,73	COVED / Champigny	Valorisation matière
Déchets verts (dont souches[1])	DCT	4 227	85,27	SAS DECHAMBRE COMPOST / La-Selle-sur-le-Bied	Valorisation organique
Tout-venant incinérable	DCT	1 554	31,35	BEGEVAL / Pithiviers	Valorisation énergétique
Plâtre [1]	DCT	1 097	22,13	SEMAVERT / Vert-le-Grand	Enfouissement
Bois [2]	DCT	1 047	21,12	SEMAVAL / Vert-le-Grand	Valorisation matière, valorisation énergétique
Meubles	DCT	958	19,33	ECOMAISON	Valorisation matière
Tout-venant non incinérable	DCT	798	16,10	SEMAVAL / Vert-le-Grand	Valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement
Déchets métalliques	DCT	517	10,43	DERICHEBOURG / TRENTE TROIS / Montereau Fault Yonne	Valorisation matière
DEEE	DCT	472	10,57	ECOLOGIC	Valorisation matière
DDS : filière EcoDDS, hors filière et déclassement	DCT	128	2,58	EcoDDS / CHIMIREC / Aulnay-sous-Bois	Valorisation énergétique, valorisation matière
Textiles	AV / DCT	158 dont 65 en dct	3,19	LE RELAIS 10	Réutilisation, valorisation matière
Pneus [1]	DCT	24	0,48	ALIAPUR	Valorisation matière, valorisation énergétique
Huiles de vidange	DCT	22	0,44	RODOR / Villeneuve-Saint-George CYCLEVIA	Valorisation matière, valorisation énergétique
Batteries automobiles[1]	DCT	8	0,16	CAMPINE / Escaudœuvres	Valorisation matière
Piles et petites batteries	DCT	4	0,08	COREPILE	Valorisation matière
Lampes	DCT	2	0,04	ECOSYSTEM	Valorisation matière
Huiles végétales	DCT	2	0,04	QUATRA / Lille	Valorisation matière

(1) Déchets acceptés uniquement sur les déchèteries de Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon.
(2) Le bois est collecté séparément sur les déchèteries de Saint-Pierre-lès-Nemours et Château-Landon. Sur les 2 autres déchèteries, le bois est collecté en mélange avec les incinérables. Les palettes en bon état font l'objet d'une collecte séparée.

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT

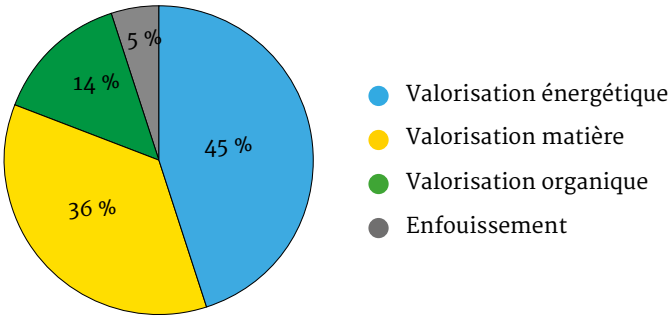

L'ANNÉE 2023 EN DÉCHÈTERIE

Réfection complète de la dalle béton en bas de quai et du réseau d'assainissement, pose de chemins de roulement et remplacement des madriers.

Les pneus déjantés des particuliers (4 maximum/an) sont acceptés sur la déchèterie de Château-Landon depuis le 1er octobre 2023. Ils peuvent également être apportés à la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours.

Des contraintes réglementaires de sécurité ont entraîné la suspension de la collecte des bouteilles de gaz et extincteurs sur les déchèteries de Château-Landon et Saint-Pierre-lès-Nemours depuis le 2 mai 2023.

Adaptation des horaires d'ouverture lors des épisodes d'alerte canicule.

Journée écocitoyenne avec mise en place d'une déchèterie mobile.

5 • PERFORMANCES DE TRI

La performance de tri est déterminée par le taux de refus, qui correspond au pourcentage moyen d'erreurs de tri dans le bac jaune. Pour estimer ce taux de refus, des caractérisations sont réalisées tout au long de l'année sur des échantillons prélevés lors de leur arrivée au centre de tri.

Ce taux de refus reflète uniquement le geste de tri de l'usager. Il n'inclut pas les pertes liées au process.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS

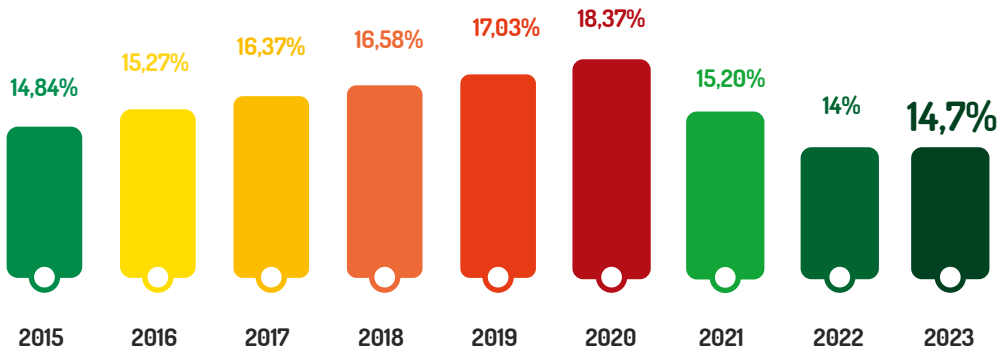

Le renforcement des contrôles qualité en amont de la collecte a permis de baisser significativement le taux de refus à partir de 2021, malgré une légère hausse en 2023.

En cas d'erreurs de tri en grand nombre ou de déchets non conforme présentant un danger pour les agents de tri, le bac est refusé et devra être retrié avant la prochaine collecte.

Si les erreurs de tri sont limitées, le bac est vidé et une étiquette indique à l'usager les erreurs à corriger. Si le contenu du bac est conforme aux consignes de tri, l'usager en est également informé afin de le conforter dans son geste de tri.

03 COÛT DU SERVICE PUBLIC

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS MARCHÉS PUBLICS POUR LA PRÉ-COLLECTE, LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

TYPE DE MARCHÉ	INTITULÉ DU MARCHÉ	INTITULÉ DU LOT	TITULAIRE	DATE DE DÉBUT DE MARCHÉ	DURÉE MAXIMALE	CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN € TTC
Appel d'offre ouvert	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMETOM de la Vallée du Loing	Collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages et journaux magazines et des cartons professionnels	COVED / PAPREC	01/02/2017	8 ans	6 ans, renouvelable par reconduction expresse 2 fois 1 an Reconduction par courrier AR 3 mois avant l'échéance du marché (**31/01/2023**)	261 835,37
Appel d'offre ouvert	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMETOM de la Vallée du Loing	Collecte du verre en apport volontaire	SEMAER	01/02/2017	8 ans	6 ans, renouvelable par reconduction expresse 2 fois 1 an Reconduction par courrier AR 3 mois avant l'échéance du marché (**31/01/2023**)	6 928,29
Appel d'offre ouvert	Collecte des déchets ménagers et assimilés issus du SMETOM de la Vallée du Loing	Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte	COVED / PAPREC	**01/02/2023**	5 ans	3 ans, renouvelable par tacite reconduction 2 fois 1 an	2 167 802,30
Appel d'offre ouvert	Collecte des déchets ménagers et assimilés issus du SMETOM de la Vallée du Loing	Collecte des déchets ménagers en apport volontaire	EUROPE SERVICES DECHETS	**01/02/2023**	5 ans	3 ans, renouvelable par tacite reconduction 2 fois 1 an	374 347,51
Appel d'offre ouvert	Gardiennage, accueil du public et mise à disposition et évacuation des contenants des déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing	Gardiennage, accueil du public et mise à disposition et évacuation des contenants des déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing	EUROPE SERVICES DECHETS	**01/02/2020**	8 ans	6 ans, renouvelable par reconduction expresse 2 fois 1 an Reconduction par courrier AR 3 mois avant l'échéance du marché (31/01/2026)	2 196 929,57
Appel d'offre ouvert	Fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	Fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte -à-porte	CONTENUR	**06/01/2023**	4 ans	1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction	49 861,20
Appel d'offre ouvert	Fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	Colonnes enterrées	ASTECH	**06/01/2023**	4 ans	1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction	0

PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS MARCHÉS PUBLICS POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

1 marché en appel d'offre ouvert de traitement et valorisation des déchets en déchèterie, divisé en 7 lots.

INTITULÉ DU LOT	TITULAIRE	DATE DE DÉBUT DE MARCHÉ	DURÉE MAXIMALE	CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN € TTC
Traitement et valorisation des déchets de bois	SEMAVAL	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	81 687,26
Traitement et valorisation des gravats	COVED / PAPREC	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	35 506,71
Traitement et valorisation des déchets tout-venant non incinérables	SEMAVAL	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	135 360,91
Traitement et valorisation des végétaux, souches et grumes	DECHAMBRE COMPOST	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	99 033,60
Fourniture, enlèvement et transport de contenants, traitement et valorisation des ferrailles	TRENTETROIS (anciennement DERICHEBOURG)	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	27 267,56
Fourniture, enlèvement et transport de contenants, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques	CHIMIREC	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	36 776,40
Traitement et valorisation des plâtres	SEMAVERT	01/02/2021	4 ans	1 an renouvelable par tacite reconduction 3 fois 1 an	170 494,14

Les déchets soumis à une filière REP sont pris en charge de manière opérationnelle et/ou financière par les éco-organismes, il n'est donc pas nécessaire de passer un marché pour leur collecte et leur traitement : mobilier, couettes et oreillers, DEEE, une partie des déchets dangereux spécifiques, textiles, piles et petites batteries, lampes, jeux et jouets, ASL (articles de sport et loisirs), ABJ (articles de bricolage et de jardinage).

ecomaison · EcoLogic · ECO DDS · Re_fashion · Corépile · ecosystem recycler c'est protéger

D'autres déchets font l'objet d'une simple convention. Ils sont collectés gratuitement et rapportent des recettes pour certains : réemploi, pneus, huiles végétales, huiles minérales, palettes, radiographies, bouchons plastique, batteries automobiles.

COÛT DU SERVICE PUBLIC

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES POUR LES COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT

Les données ci-dessous sont issues de la matrice des coûts, outil d'évaluation central du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets des collectivités en France développé par l'ADEME.

En partant de la comptabilité de la collectivité, cette matrice attribue les charges et les revenus à différents services de gestion des déchets (coûts de collecte des déchets résiduels, déchèteries, collectes sélectives...) selon des règles garantissant la comparabilité. La diversité des coûts moyens par an et par habitant montre des possibilités d'optimisation tant au niveau des dépenses que des recettes. De nombreux facteurs entrent en jeu, tels que le nombre et l'organisation des services, les quantités de déchets collectées ou les prix de reprise des matériaux.

CHARGES	MONTANT ANNUEL	EN € PAR HAB
Charges de structure	581 094,00 € HT	13,02 €
Charges de communication	77 157,00 € HT	1,73 €
Charges techniques	8 433 441,37 € HT	188,94 €
Prévention	*102 664,21 € HT*	*2,30 €*
Collecte et précollecte	*3 959 075,00 € HT*	*88,70 €*
Transfert + transport	*1 103 493,00 € HT*	*24,72 €*
Traitement du multimatériaux	*740 811,00 € HT*	*16,60 €*
Traitement des déchets de déchèterie	*612 588,00 € HT*	*13,72 €*
Traitement OMR BGV	*1 914 810,16 € HT*	*42,90 €*
TOTAL CHARGES HT	9 091 692,37 € HT	203,69 €
TVA acquittée	470 876,78 € HT	10,55 €
TOTAL CHARGES TTC	9 562 269,15 € TTC	214,23 €

PRODUITS	MONTANT ANNUEL	EN € PAR HAB
Produits industriels : rachat matières	490 108,79 € TTC	10,98 €
Soutiens éco-organismes	658 991,28 € TTC	14,76 €
Aides	21 439,62 € TTC	0,48 €
Contributions collectivités : TEOM + SMICTOM	7 608 851,39 € TTC	170,46 €
Facturation professionnels (RS + déchèterie)	290 395,78 € TTC	6,51 €
TOTAL PRODUITS TTC	9 069 786,86 € TTC	203,19 €

Répartition des charges

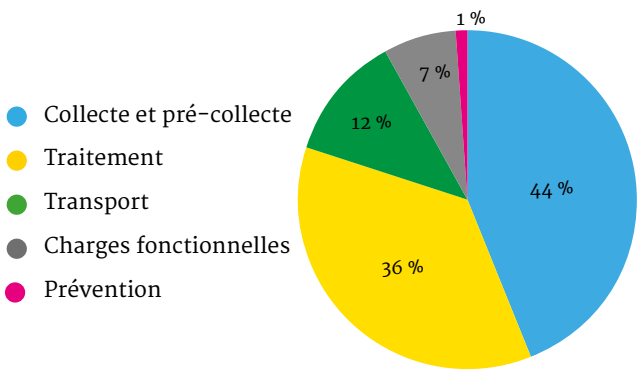

Répartition des produits

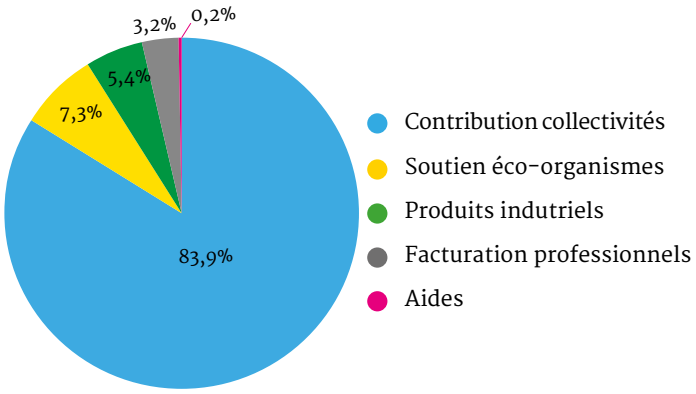

Rachat matières : ferraille, batteries, palettes, radiographies.

Soutiens financiers versés par les éco-organismes suivants : Ecomaison, OCAD3E/Ecologic, EcoDDS, et CITEO via BGV.

Les charges liées à la prévention incluent l'achat des composteurs et l'étude pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés confiée à un cabinet spécialisé.

LA TEOM

Les ressources propres du SMETOM sont constituées des contributions de ses adhérents ou collectivités sous convention.

EPCI	2022	2023	VARIATION
CC PAYS DE NEMOURS - TEOM	4 204 750 €	4 448 880 €	+ 5,81 %
CC GATINAIS VAL DE LOING - TEOM	2 081 763 €	2 238 540 €	+ 7,53 %
CC MORET SEINE ET LOING - TEOM	550 982 €	592 997 €	+ 7,63 %
SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU	*965 028 €*	*328 434€*	-
TEOM janvier 2023 pour 4 communes	-	*85 327 €*	-
Contribution déchèterie (à hauteur de 80% des dépenses réelles)	-	*243 107 €*	-
TOTAL	7 802 524 €	7 608 851 €	- 2,48 %

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière et est donc calculée sur la même base. Le taux est fixé par les communautés de communes en fonction du montant de la contribution nécessaire pour gérer les déchets. Mais c'est bien la valeur de la base d'imposition qui sert pour le calcul de la TEOM et donc de son montant.

Les taux de TEOM sont stables depuis 2020. C'est donc l'augmentation des bases foncières qui influe sur l'augmentation de la TEOM.

Toutefois, une autre fluctuation est possible en fonction du mode de collecte sur le territoire de la commune. En effet, plus la commune possède de PAV sur son territoire, moins son taux de TEOM sera élevé.

POURCENTAGE DE LA POPULATION COUVERT PAR UNE COLLECTE EN PAV	TAUX APPLICABLE
0 %	14,20 %
1-25 %	13,90 %
26-50 %	13,20 %
51-75 %	12,70 %
76-100 %	11,70 %

	COÛTS EN € TTC	EN € PAR HABITANT
Coût aidé du service public	8 392 029, 68 €	188,01 €
Financement déchets : TEOM + RS + contribution SMICTOM déchèterie + redevance professionnels en déchèterie	7 899 247,17 €	176,97 €
Ecart entre financement global et coût en €	- 492 782,51 €	- 11,04 €
Financement déchets : TEOM seule	7 365 744,00	165,02 €
Ecart entre TEOM seule et coût en €	- 1 026 285,68 €	- 22,99 €

Le coût aidé correspond au besoin réel de financement. Il est calculé à partir des dépenses globales de fonctionnement auxquelles on soustrait les recettes suivantes : rachat matériaux, soutiens des éco-organismes et subventions.

La fiscalité via la levée de la TEOM ne permet pas de couvrir le reste des dépenses à la charge du SMETOM pour la gestion des déchets sur son territoire. En effet, après perception de la TEOM, il reste encore près de 23€/habitant à la charge du SMETOM. D'autres financements sont donc à trouver.
La gestion des déchets des professionnels est une autre source de financement par l'application de la redevance spéciale ainsi que de la facturation des apports en déchèterie. De même, la contribution du SMICTOM Fontainebleau pour le fonctionnement de la déchèterie de La Chapelle-la-Reine permet de couvrir une partie des dépenses.
Malgré ces financements, l'équilibre n'est pas atteint puisqu'il reste un besoin de financement de 11€ par habitant soit un total de 492 782,51€ TTC.
Le SMETOM va donc devoir réduire ce reste à charge par une optimisation de ses dépenses (production de moins de déchets, ...) et une recherche de financement plus importante notamment par l'augmentation de son taux de TEOM.

04 PRÉVENTION / COMMUNICATION

PLPDMA

L'élaboration du premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMETOM a été confiée au cabinet d'études Ecogeos. Les 4 premières phases de l'étude se sont déroulées entre janvier et décembre 2023, pour un lancement officiel début 2024.

L'objectif réglementaire national de -15% de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2030 a été retenu. Un objectif intermédiaire de -20% sur le seul flux des Ordures Ménagères Résiduelles est également visé.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi constituée dans le cadre de cette démarche participative a réuni divers acteurs : associations locales, bailleurs sociaux, élus, représentants de la Région, des communautés de communes adhérentes, de la sous-préfecture, éco-organisme ...

Le PLPDMA se découpe en 22 actions réparties parmi 8 grandes orientations stratégiques :

ORIENTATION STRATÉGIQUE	ACTION	ANNÉE DE DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL
Miser avant tout sur le tri à la source des biodéchets et la gestion de proximité des déchets verts	Proposer des solutions de broyage des déchets verts aux communes, bailleurs et jardins familiaux	2025
	Etudier les solutions de tri à la source des biodéchets et déployer les solutions	2025
	Généraliser le compostage pédagogique dans les écoles	2024
Sensibiliser les habitants aux gestes de prévention des déchets tout en leur offrant des solutions concrètes pour les accompagner	Développer la communication de proximité	2024
	Développer une communication grand public pour sensibiliser et visibiliser les actions menées	2024
	Créer un kit pédagogique de sensibilisation des scolaires à destination des enseignants et développer les animations scolaires	2025
	Organiser des ateliers sur la prévention des déchets et le jardinage au naturel	2024
	Continuer la distribution d'autocollants "Stop Pub"	2024
Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations et des écoles sur le territoire	Développer la gestion différenciée des espaces verts par les communes	2025
	Agir de façon transversale pour réduire les déchets de bureau générés par les établissements publics	2024
	Développer l'événementiel éco-responsable	2025
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	2025
Assurer la communication et la coordination des différentes échelles territoriales (communes, EPCI et syndicats)	Réunir le comité syndical sur le thème de la prévention des déchets pour favoriser les échanges aux différentes échelles territoriales	2024

PLPDMA (SUITE)

ORIENTATION STRATÉGIQUE	ACTION	ANNÉE DE DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL
S'appuyer sur des relais comme les associations, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques	Rendre les élus et agents relais sur le territoire pour porter les enjeux de prévention	2024
	Cartographier et visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire	2024
Renforcer le maillage de solutions de réemploi afin de réduire les dépôts en déchèterie et favoriser les dynamiques d'insertions par les activités créées	Créer une ressourcerie sur le territoire suite à l'étude de faisabilité	2026
	Développer le réemploi en déchèterie	2024
	Favoriser les dons et échanges entre particuliers	2024
Adapter les modalités de gestion et de financement du SPPGD aux objectifs de prévention	Réaliser une étude de faisabilité sur l'instauration d'une tarification incitative	2024
	Etudier la pertinence de la réduction des fréquences de collecte OMR une fois le déploiement du tri à la source réalisé	2029
Accompagner les professionnels dans la valorisation et la prévention de leurs déchets	Informer et communiquer auprès des entreprises sur les filières de gestion en place, dispositifs d'accompagnement et bonnes pratiques en matière de prévention de déchets	2024
	Etudier l'implantation d'une matériauthèque sur le territoire	2029

ANIMATIONS

Maternelles/primaires

54 interventions réalisées dans 33 classes sur les thèmes du tri, de la prévention et du compostage, soit près de 800 écoliers sensibilisés en 2023 : la demande a été moins importante que les années précédentes.

Une visite de déchèterie a été organisée pour la classe de CM2 de l'école des Gamins Verriers (Bagneaux-sur-Loing).

Collèges

Près de 200 collégiens de 6ème et 5ème (Rimbaud à Nemours, Sainte-Marie / La Roche aux Coqs et Vasco de Gama à Saint-Pierre-lès-Nemours) ont été sensibilisés et accompagnés : interventions en classe, ateliers zéro déchet et opérations de nettoyage.

Maison familiale Rurale

Comme chaque année, des interventions ont été menées auprès des élèves de la MFR lors de la rentrée scolaire : animation tri/compostage, visite déchèterie et atelier zéro déchet.

ATELIERS ZÉRO-DÉCHET

Des ateliers zéro-déchet ont été animés par les agents du SMETOM et par un prestataire (Petite Pimprenelle) dont une partie dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets :

- **anti-gaspillage et lactofermentation**
- **produits cosmétiques**: dentifrice, déodorant
- **produits ménagers** : lessive, nettoyant multi-usages
- **tawashis** (éponges lavables)

Groupe d'entraide Mutuelle de Nemours

1 animation prévention/tri/compostage.

Mission Locale de la Seine et du Loing

5 animations prévention/tri/compostage + fabrication d'un produit ménager.

APRR à Nemours

Intervention prévention/tri/compostage auprès d'une trentaine de salariés.

AUTRES ACTIONS

Participation aux opérations de nettoyage organisées par l'Association des Parents d'Élèves Les Grillons (RPI Mondreville/Chenou), l'école des Sources à Saint-Pierre-lès-Nemours, le GENE et le Conseil Municipal des Enfants de Château-Landon. Certains organisateurs ne sollicitent pas la présence du SMETOM mais bénéficient d'un prêt de matériel : gants, pinces, sacs de tri sélectif ...

Sessions de porte-à-porte réalisées dans 3 résidences à la demande du bailleur social Trois Moulins Habitat souhaitant sensibiliser ses locataires au tri sélectif. 51 foyers soit près de 45% des locataires visés ont ainsi reçu une information sur le tri avec remise de sacs et de documents d'information.

Animation d'un café-rencontre organisé par la mairie de Château-Landon dans le cadre d'un week-end de l'environnement : rappel des consignes de tri applicables depuis 2022, informations sur le compostage et échanges plus globaux sur la prévention et la gestion des déchets.

RÉSEAUX SOCIAUX : @smetom.vdl

6 800 visites directes sur la page Facebook et 456 sur le profil Instagram. Le nombre de visites ne tient pas compte des personnes ayant vu les publications du SMETOM via les partages.
L'indicateur "couverture" les inclut et permet donc de s'assurer que le contenu est bien relayé: il s'élève à 39 666 sur Facebook (+ 608% par rapport à 2022) et 1 969 sur Instagram (+ 847%).

COMPOSTAGE

Avec l'échéance de la généralisation du tri à la source des biodéchets fixée au 1er janvier 2024, le sujet a été beaucoup traité dans les médias avec bien souvent un message erroné : "le compostage sera obligatoire en 2024, sous peine d'amende". Le SMETOM a donc accentué la communication sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (déchets de cuisine et de jardin) en apportant des précisions sur la réglementation applicable en 2024 et sur l'avancement de l'étude biodéchets initiée en 2023.

Publications, actualités, réels et stories sur les réseaux sociaux et le site internet.

COMPOSTAGE (SUITE)

Dossier à la une dans le Courrier du Tri distribué à l'ensemble des habitants.

Distribution de 37 tonnes de compost :
> au printemps dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage de proximité "Tous au Compost ! "
> à l'automne avec un stand d'information le 11 octobre

Campagnes de pesées des biodéchets en cantine à Aufferville et Villiers-sous-Grez

Rencontres/conférences compostage :
mairie de Bransles, bibliothèque de Nemours, Portes Ouvertes Jardins familiaux de Nemours

Stands sur des marchés/manifestations : Fête des Plantes, Foire de la Saint Jean, Marché aux Fleurs, Marché de l'Avent ....

Nombre de composteurs vendus en 2023

150 litres (48€) : 18 / 400 litres 66€) : 91 / 600 litres (72€) : 43 / 800 litres (78€) : 16

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

SMETOM de la Vallée du Loing
13 rue des Etangs, ZA du Port - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours
Tél. : 01 64 29 35 63
communication@smetomvalleeduloing.fr
www.smetomvalleeduloing.fr

SMETOM
VALLÉE DU LOING

Tous les papiers se trient et se recyclent.
Ce document aussi.